N
W
E
S
MOULIN NEUF
GRANDE PIECE
CASSIOZ EST
UH3
UH3
SOUS LE COMMUNAL
SOUS LES VARGNES
Plan Coutil
Les Vargnes
Canton de Cassioz
Châtel
CASSIOZ
OUEST
LES AVENIERES
LE TOUR SUR CASSIOZ
UH3p
BORNE-NORD
BORNE - SUD
LES GRANGES
MONTPLAISANT
BRUNET
LE CHEVALY
LA BARME
LE NANT - VALAIS
GRENAND D ' EN BAS
UT
AUT
LA TOUVASSIERE
GRENAND D ' EN HAUT
LA LEUTAZ
LES FONTANETTES
LA RAVERETTE
ROCHEBRUNE
COMMUNAL DU TOUR
MOUILLE- BIAUX
Bois du Tour
REGUO
PARRIN
LES CHAMBRETTES
Les Vieilles
SUR LES PRES
LA CABOCHE
La Mouille
Le Tour
Montagnes du Tour
LA FONTAINE-NORD
MONTAGNES DE L'HOSPICE
LA ROSIERE
LA PETITE FONTAINE
SOUS LES MOUILLETTES
LA GRANGE
BOIS DES MOUILLETTES
LA FONTAINE-SUD
LE SCION
LA FLEY
BOIS DU SALLANGLAZ
Bois du Chon
Le Chon
La Lanchette
Pas de Scion
Pré Rosset
Le Radat
Sous le Radat
Les Traits
Les Raverots
COTE DE LA REE
JAVEN D'EN BAS
JAVEN D'EN-HAUT
La Livraz
LA GLERMAZ
BRUSSON
PLANCHAMP
MOULINS CONTENTS
LE LAIT
PARAJAVEN
CULLERON
LE PETIT LAIT
PLAINE-JOUX
LA CHANTAZ
L 'ADROIT
BACRE
LA FARQUETTAZ
MARAIS DU PLANAY
DESSUS LA CROIX
LE PLANAY
L ' ENVERS DU PLANAY
LA PLACE
BOIS DES COVAGNES
BARRIAZ
LE LEUTELET
LE MILIEU
BOIS DES MEUNIERS
LOUTAZ-DESSUS
BOIS DE LOUTAZ-DESSUS
COMBE MARIN
COTES DU PLANAY
Plan Ponet
La Coula
Les Blancs
La Crépinière
Le Dard
La Sasse
A
Aa
N
0
100
200
300
400
500 m

ZONAGE

Zones urbaines

UH1c	Secteur à vocation dominante d'habitat, incitatif à des formes urbaines denses, favorisant la mixité de toutes les fonctions urbaines, particulièrement le commerce
UH1t	Secteur à vocation dominante d'habitat, incitatif à des formes urbaines denses, favorisant la mixité des fonctions urbaines nécessaires à l'animation des secteurs de front de neige, particulièrement le commerce
UH2	Secteur à vocation dominante d'habitat, incitatif à des formes urbaines de moyenne densité
UH3	Secteur à vocation dominante d'habitat, incitatif à des formes urbaines de faible densité
UH3p	Secteur à vocation dominante d'habitat, introduisant des dispositions de nature à développer des formes urbaines et des aménagements en rapport avec le caractère agricole et naturel dominant ou les sensibilités paysagères et/ou environnementales des lieux
UE	Zone à vocation d'équipements publics ou d'intérêt collectif
UT	Secteur à vocation d'activités touristiques, principalement à usage d'hébergement
UT (oap8)	Secteur à vocation touristique, principalement à usage d'hébergement et soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation
UX	Zone à vocation d'activités économiques principalement à usage industriel et artisanal de production

Zone non urbanisée, réservée à l'urbanisation future

AUH (oap2,3,5,6)	Secteurs d'urbanisation future à vocation d'habitat, incitatif à des formes urbaines de moyenne densité, et faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation
AUT	Secteurs d'urbanisation future à vocation d'hébergement touristique
2AU	Secteurs à vocation de confortement et de la diversification de l'offre en logement

Zone agricole

A	Zone Agricole
Aa	Secteur à vocation de gestion des sites d'alpages

Zone naturelle

N	Zone naturelle
Nls	Secteur à vocation de gestion et de développement des activités sportives et de loisirs de plein air
N1	Secteur spécifique pour l'implantation de remontée mécanique de type téléski

LEGENDE

- ⬚ Périmètre soumis au permis de démolir, en application de l'article L430-1 du CU
- ⬚ Au titre de l'article L424-1 du CU : Périmètre d'études
- ☐ Zone soumise à un risque de sismicité moyenne (zone 4) (Arrêté n°2015014-0005 du 14 janvier 2015)
- ☐ Zone soumise à un risque d'exposition au plomb (Arrêté n°2011192-0030 du 11 juillet 2011)
- ▨ Périmètres situés au voisinage des infrastructures de transport terrestre dans lesquels des prescriptions d'isolement acoustique s'appliquent selon l'arrêté préfectoral du 01/12/1998
- ▨ Bois et forêts soumis au régime forestier
- ☐ Périmètre à l'intérieur duquel s'applique le Droit de Préemption Urbain Renforcé (D.P.U.R) défini par les articles L211-1 du CU
- ■ À titre indicatif : bâtiment d'exploitation agricole (à la date d'approbation du PLU)
- ⌐ Limites des zones et secteurs

Mairie de Megève
Pôle Développement et Aménagement Durables
1, place de l'Eglise
74120 MEGEVE
Tél : 04 50 93 29 01 - Fax : 04 50 93 80 92

megève

Plan Local d'Urbanisme
Document graphique réglementaire
Plan graphique annexe
PARTIE SUD

Certifié conforme et vu pour être annexé au présent arrêté en date du 08 février 2021, de mise à jour du PLU de Megève

Le Maire,
Catherine JULLIEN-BRECHES

MAIRIE DE MEGEVE

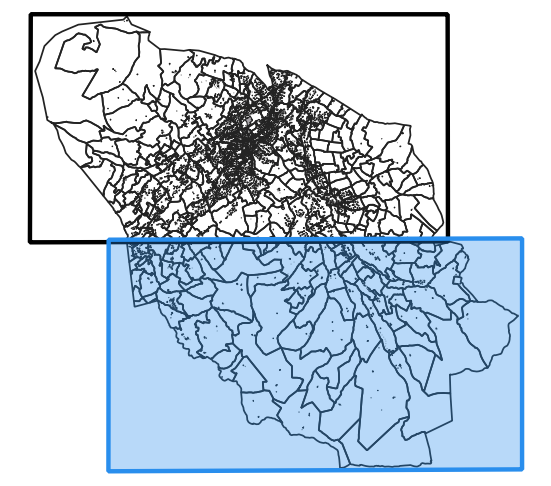

Plan : n° 4-1-b *Échelle :* 1:5000 09/03/2021

PROCEDURES

Elaboration	Modification	Révision	Déclaration de projet	Execution des jugements	Mise à jour
21 mars 2017	N°1 - 12 décembre 2017		N°1 - 25 juin 2018	14 mai 2019	N°1 - 28 mai 2020
	N°2 - 4 septembre 2018		N°2 - 9 octobre 2018		N° 2 - 09 mars 2021
	N°4 - 08 décembre 2020		N°3 - 23 juillet 2019		
			N°4 - 30 juin 2020		